DOSSIER
DE PRESSE

29.03.2022

Ces pros du tourisme qui se tournent vers le durable

Sarthe Tourisme les accompagne dans leur transition écologique.

Depuis 2021, Sarthe Tourisme en partenariat avec la CCI Le Mans La Sarthe, déploie le Fonds Tourisme Durable mis en place par le gouvernement, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADEME*.

Sarthe Tourisme réalise ainsi des diagnostics auprès des hébergeurs et des restaurateurs sarthois, mesurant l'impact environnemental de leur activité et donnant les pistes d'actions et d'investissements finançables, par ce fonds, pour commencer une transition écologique.
Sarthe Tourisme les accompagne ensuite dans leur demande de subvention auprès de l'ADEME.

À quoi servent les aides de financements ?

- À la formation du personnel à la cuisine durable, sur le nettoyage ou la qualité de l'air,
- à la création d'un potager,
- à l'installation de robinets thermostatiques de radiateur, d'économiseurs d'eau pour lavabo, de toilettes sèches,
- à l'installation d'un abri vélo,
- à l'accompagnement par un consultant...

Quelles actions pourront être accompagnées ?

Les actions pouvant être accompagnées sont très diverses : réduction de la consommation d'énergie, réduction des déchets, promotion de la mobilité durable, formation du personnel aux écogestes, lutte contre le gaspillage alimentaire...

Qui peut bénéficier du Fonds Tourisme Durable ?

Toutes les entreprises TPE et PME implantées sur le territoire français en milieu rural et les structures pouvant être assimilées à une entreprise : Association (loi 1901) si tourisme social, SCOP, Société d'économie mixte, microentreprise, régie communale, société publique locale, délégation de service privée.

Le Fonds Tourisme Durable peut financer jusqu'à 80 % de l'investissement du bénéficiaire (pour les hébergements et restaurants) et atteindre jusqu'à 200 000 euros.

Quel est le bilan ?

Depuis le lancement du Fonds Tourisme Durable en Sarthe, **20 diagnostics ont été réalisés**. Sur 4 demandes de financement déposées, **4 entreprises touristiques ont pu bénéficier de plus de 56 000 euros d'aides**.

- 4 demandes d'aide déposées
- 4 dossiers financés
- Montant des investissements éligibles : 125 000 € (31 250 € /dossier)
- Montant des aides escomptées : 56 000 €
- AAP Mobilité Durable : 3 dossiers sarthois déposés

Ils ont bénéficié du Fonds Tourisme Durable
Quelques exemples d'application

Gîte Le Rocher, Moulins-le-Carbonnel

http://www.gite-le-rocher.fr

- Mise en place d'un potager et d'un verger
- Réduction du gaspillage alimentaire : investissement dans un déshydrateur pour les fruits du verger et les tomates du potager
- Installation d'un lave-vaisselle économe en eau, mitigeurs thermostatiques
- Installation d'un composteur.

Gîte et chambres d'hôtes Le Jardin des 4 Saisons, Changé

https://lejardindes4saisons.com

- Mise en place d'un éco-site internet
- Installation de robinets thermostatiques (jusqu'à 30% d'économie d'énergie)
- Installation de chasse d'eau double flux, de mitigeurs thermostatiques et réducteurs de débit pour les douches
- Achat de contenant pour les produits d'entretien et l'alimentation vrac.

Maison Nipa, Fillé-sur-Sarthe

https://maisonnipa.fr

- Mise en place de bacs de transport de déchets verts
- Rampe de maintien de la chaleur permettant des économies d'énergie
- Achat d'une fontaine à eau plate et pétillante limitant l'emploi des bouteilles en verre
- Ancrage territoriale de l'offre du restaurant (locavore).

**L'Ademe : Agence de transition écologique*

- Contact presse -

Maxime Guillon

02 72 881 885 / m.guillon@sarthetourisme.com